

Procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président d'Université Côte d'Azur 2024

Conseil d'administration

Scrutin du 9 janvier 2024

Article 33 des Statuts d'Université Côte d'Azur

Le président d'Université Côte d'Azur est élu par les membres du conseil d'administration à l'exception des personnalités qualifiées prévues au b du II de l'article 42 des présents statuts, à la majorité des deux tiers des membres, présents ou représentés.

Si, après trois tours de scrutin, aucun candidat n'a été élu, l'élection du président s'effectue à la majorité absolue des membres présents ou représentés au quatrième tour, à la majorité simple des membres présents ou représentés au cinquième et dernier tour. Son mandat, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du conseil d'administration.

Il est renouvelable une fois. Lorsque le président cesse ses fonctions en cours de mandat, pour quelque cause que ce soit, un nouveau président est élu pour la durée du mandat restant à courir.

Articles 20 et suivants du Règlement intérieur Partie 1 d'Université Côte d'Azur portant sur les modalités d'élection de la Présidente ou du Président d'Université Côte d'Azur, les conditions de présentation des candidats et de vote par procuration, le déroulement du scrutin et des tours supplémentaires ainsi que la proclamation des résultats.

Nombre de candidats à l'élection du Président d'Université Côte d'Azur : 2

Nombre de membres présents et représentés du Conseil d'administration : 36

Nombre de suffrages exprimés : 36

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Taux de participation : 100 %

Nombre de tours : 1

Nombre de voix obtenues par le candidat 27

Le candidat élu Président d'Université Côte d'Azur est Jeanick BRISSWALTER

A la majorité 2/3... Soit 24 voix

Nice le 9 janvier 2024

Certifié exact

Fabienne BLAISE

en sa qualité de scrutateur



Sarah LABAT-JACQUIN

La Présidente de séance

